



## CDI - Bibliothèque Sainte-Marie de Neuilly

### Les règles de vie au CDI

Ne garder avec soi que le strict minimum, les sacs doivent rester en priorité dans les classes.

Les élèves du collège présentent à la documentaliste une autorisation écrite de la responsable, de l'adjointe ou du professeur, sauf à l'heure du déjeuner.

En arrivant, chaque élève inscrit son nom et sa classe sur le cahier de présence.

- **Silence** de rigueur.
  - Téléphones, baladeurs, boissons, nourriture... interdits.
  - Respecter les lieux, les documents et le matériel mis à votre disposition.
  - **Laisser les documents sur les tables, ne ranger que les dictionnaires.**
  - Demander à la documentaliste l'autorisation :
    - de photocopier les documents du CDI.
    - d'utiliser un ordinateur : vous devez préciser votre sujet de recherche, vous inscrire sur le cahier « ordinateurs ».
- La consultation des blogs ou des messageries est interdite.**